



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes :

QUE le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 14 AOÛT 2023**, à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou objections.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

« Autoriser une couverture d'ombrage de 37,5 % d'une aire de stationnement de 20 cases et plus pour le projet intégré résidentiel prévu sur le lot 6 513 327 alors que la note 2 du tableau 4 de l'article 11.5.2 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* précise qu'une aire de stationnement comportant 20 cases et plus doit être plantée d'arbres afin que la canopée, une fois les arbres arrivés à maturité, couvre au moins 50 % de la surface minéralisée de l'espace de stationnement, excluant l'entrée d'accès et l'allée de circulation lorsque l'asphalte est utilisé comme matériau de recouvrement. »

L'immeuble en cause est situé sur le lot numéro 6 513 327 à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 19 juillet 2023.

Mélanie Côté
Assistante-greffière